

COMMUNIQUE

Point sur la situation sanitaire liée au COVID-19 au 20 mai 2021 14H00

1. Plan blanc

A ce jour, il n'est pas nécessaire de déclencher le plan blanc.

2. Situation des services de soins et d'hébergement

a. Service de Soins de suite et de réadaptation (SSR)

- **Aucun patient** n'est actuellement positif au COVID-19

b. EHPAD La Résidence de la Porte du Puycharraud

- **Aucun patient** n'est actuellement positif au COVID-19

c. Unité protégée

- **Aucun résident** n'est actuellement positif au COVID-19

d. Unité de de soins de longue durée (USLD)

- **Aucun résident** n'est actuellement positif au COVID-19

e. Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

- **Aucun patient** n'est actuellement positif au COVID-19

3. Situation du personnel du Centre Hospitalier

Aucun agent n'est actuellement positif au COVID-19

4. Tests RT-PCR

Une nouvelle campagne de tests-RT-PCR sera réalisée auprès du personnel de l'établissement les **25 et 26 mai 2021**.

5. Visites

Les visites sont autorisées sur RDV à l'EHPAD, à l'USLD et à l'Unité protégée.

Dans le contexte de la diffusion des recommandations ministérielles relatives à une « nouvelle étape vers un retour à la vie normale dans les EHPAD, les USLD et les résidences autonomie », notre protocole relatif aux visites, sorties et repas a été adapté après validation en cellule-COVID et avis des membres du CVS comme de la Commission des usagers.

Afin de pouvoir réguler les flux de personnes au regard du contexte de circulation des variants, la prise de RDV est pour le moment maintenue.

Toutefois, plusieurs assouplissements sont intervenus :

- *Durée de visite: celle-ci n'est plus limitée à 60 mn maximum. La durée de la visite sera convenue avec le visiteur.*
- *Nombre de visiteurs : le nombre de résidents pouvant simultanément recevoir de la visite en chambre est élargi afin de permettre aux résidents de recevoir de la visite plusieurs fois par semaine.*
- *Possibilité de déjeuner en famille en extérieur (terrasse de l'EHPAD ou patio)*
- *Remise en cause des nouvelles mesures : désormais, la détection de trois cas parmi les résidents et/ou les professionnels au sein d'un service ou d'une unité de vie conduira à une remise en cause immédiate des mesures d'assouplissement pour une durée limitée jusqu'à ce que le cluster soit maîtrisé.*

6. Vaccination anti-covid-19

Depuis le début de la campagne de vaccination (actualisation au 19 mai 2021)

Premières injections	Secondes injections	TOTAL
2786	1635	4421